



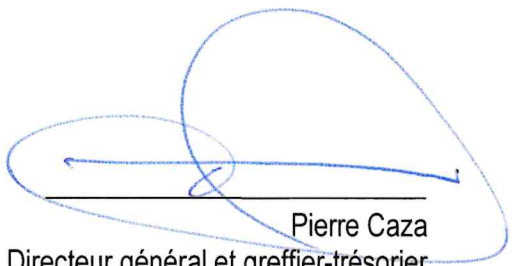
Le 23 octobre 2023

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 18 octobre 2023, le **règlement 338-2023 concernant la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière** a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 23 octobre 2023.



Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier